

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Arrondissement de Reims

Canton de BOURGOGNE

Commune de LOIVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur HARBULOT Alain.

Présents : ROUSSEAU Claudine (Maire) Pouvoir de J. RICHARD – HARBULOT Alain (Adjoint) – DUBOIS Laurent (Adjoint) – BOYER Karine – RANDONNEIX Régis – KUENTZ Maria (Pouvoir de VERCAEMPT Valérie) – MORA Muriel - VIET Stéphane.

Absents excusés : BUFFET Danièle (Adjointe) - TOUSSAINT Vinciane (Adjointe) – CHOBRIAT Jérémy – RICHARD Jacques - VIE François-Michel - VERCAEMPT Valérie.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les locaux de la Gendarmerie.

La Société LOSANGE basée à SAINT-LEONARD est chargée d'assurer le déploiement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit selon une convention signée avec le Grand Est.

Elle doit intervenir sur le bâtiment de la Gendarmerie.

A cet effet, la signature d'une convention est nécessaire.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer ladite convention.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1
Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1

Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommès-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1

Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suipe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieux	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1
Epye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1

Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1

Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

D'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS 2019

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer pour l'année 2019 les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale de LOIVRE : 2500 €
- APEGLB (Amicale des Parents d'Elèves LOIVRE-BERMECOURT) : 500 €
- Association Autonome des Parents d'Elèves : 150 €
- Association Epingle à nourrice : 300 €
- Association sportive de BRIMONT : 150 €
- Club de l'Amitié du 3^{ème} Age : 250 €
- Comité des Fêtes : 5 900 €
- Coopérative scolaire Ecole maternelle : 700 €
- Coopérative scolaire Ecole primaire : 1000 €
- La Gymnique : 200 €
- La Villanelle Chorale : 200 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 500 €
- Mission Locale Rurale marnais : 1 290 €
- Nord Champagne Football Club : 800 €
- Société d'Horticulture de l'Arrondissement : 200 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Investissement dépenses

Opération 101 – Mairie

Article 2183 – Matériel de bureau et informatique 100 €

Opération 117 - Cimetière

Article 2313 – Constructions 798 €

Article 021 – virement de la section de fonctionnement 898 €

Fonctionnement dépenses

Article 615221 – Bâtiments publics - 898 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement 898 €

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire énumère les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie

- n° 0014 – 22 rue du Parc,
- n° 0015 – 11 rue du 11 novembre 2018,
- n° 0016 – Lieudit « Le Mûrier »,
- n° 0017 – 1 rue de la Grosse Borne.

Elle donne lecture d'un courrier émanant de la chaîne « LECLERC » qui propose de participer à la journée « Nettoyons la nature » en distribuant des kits de nettoyage (gants, sacs...).

Le bâtiment communal sera démoli à partir du 5 août prochain (démolition et désamiantage) et la construction du nouveau local débutera en septembre.

Reims Habitat vient de déposer un nouveau permis de construire pour le projet modifié des logements rue de l'Eglise. Il est actuellement en cours d'instruction. L'appel d'offres va être lancé prochainement. Un candidat pour le commerce de proximité a été trouvé.

Le nombre d'élèves pour la prochaine rentrée scolaire est relativement stable en élémentaire et + 10 enfants en maternelle. Les horaires des transports scolaires restent inchangés.

Par lettre en date du 15 avril dernier, le Maire a demandé à Monsieur le préfet, l'autorisation de pouvoir délivrer les cartes nationales d'identité. Malgré les nombreuses demandes reçues en mairie, le Sous-Préfet de Reims a émis un avis défavorable, considérant que le dispositif actuel est suffisant.

Dans le cadre de l'aide à la déclaration de revenus en ligne, six personnes sont venues en mairie pour une aide à la connexion ou un aide à la saisie.

Régis RANDONNEIX demande s'il est possible de faire nettoyer les avaloirs.

Il demande s'il serait possible d'installer des bancs rue de Verdun.

Monsieur HARBULOT annonce que les travaux rue Léon Bourgeois, rue des Anges et rue des Remparts du Nord seront terminés en juillet. L'inauguration par le Grand Reims est fixée au 18 juillet à 9 h 00.

Une entreprise doit intervenir à la gendarmerie et à la salle des fêtes pour le démoussage de la toiture.

Les travaux de voirie envisagés en 2020-2021 sont :

- rue de la Gravelle,
- rue du Lavoir,
- rue du Gué Baudet,
- place de la République avec une réflexion sur le stationnement.

Muriel MORA demande quand aura lieu l'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes. Madame ROUSSEAUX répond que de nouvelles élections seront organisées avant les vacances de la Toussaint.

Karine BOYER demande s'il est possible de mettre un panneau « interdiction de tourner à droite » dans l'Impasse de la Gravelle.

Laurent DUBOIS annonce que le jury des maisons fleuries passera le 9 juillet prochain.

Le silo fonctionnera jusqu'en décembre 2020.

Il signale également que des motos, des quads ou des vélos circulent encore dans les champs. Il y a risque d'accidents et demande que les habitants soient prévenus.

Dans la montée de la décharge, les cailloux se détachent et tombent sur la route.

Arrivée de Jérémie CHOBRIAT à 19 h 25.

Arrivée de Vinciane TOUSSAINT à 19 h 35.

Vinciane TOUSSAINT a assisté à l'Assemblée Générale de la crèche. Dix enfants y sont accueillis. Des actions sont menées avec les nourrices. Un pique-nique est envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.